

## COMPTE RENDU REUNION APE DU 12 JANVIER 2011

### Étaient présents :

Mlle Henriette SAUVAGE : Directrice de l'école

Philippe GUIMARD : Vice-Président  
Fadia BUCHSER : Trésorière  
Béatrice RAULIN : Secrétaire  
Sophie GUIMARD : Secrétaire-Adjointe

3 parents d'élèves : BRUYERE Sylvie  
LEGENGRE Thierry  
MORGHEN Dominique

Excusés : Frédéric LEBLOND : Président

### Ordre du jour :

#### 1 ) AIDE REGIONALE AUX APPRENTIS :

Melle sauvage précise que la région ile de france ne veut pas financer les déficits des CFA. Elle verse une somme aux apprentis selon la formation effectuée (part pour les transports, hébergement, équipements et livres).

Il ne faut pas oublier de fournir à l'école un RIB au nom de l'apprenti car le virement est effectué uniquement sur leur compte bancaire courant mars.

#### 2 ) INSCRIPTONS AUX EXAMENS :

Concerne uniquement les élèves en deuxième année. Un dossier leur a déjà été transmis. L'adresse est importante pour bien recevoir la convocation.

#### 3 ) ASSR2 :

3 sessions de tests sont prévues. Inscription d'office pour les classes de CPA mais on peut intégrer d'autres jeunes qui ne l'aurait pas passer au collège.

Monsieur Girard de l'EPMTTH doit donner l'information . Espérons sur le site de l'école.

#### 4 ) CONDITIONS D' EMPRUNT AU CDI :

- accepter de s'inscrire à la bibliothèque
- respecter les délais de retour surtout pour les livres professionnels
- certains livres ne sont consultables que sur place (livres d'art en cuisine)

#### 5 ) BULLETINS ET CONSEILS DE CLASSE :

Concerne seulement les élèves de première année, les conseils de classe ont eu lieu et le bulletin de notes remis avec le carnet de formation. Ce bulletin est aussi consultable en ligne sur le site de l'école (portail élèves).

## **6 ) FORMATEUR TUTEUR :**

Sa fonction est inscrite au code du travail. Il est chargé du suivi du jeune dans l'entreprise et à l'école.

- vérifie que le jeune a bien un contrat dans une entreprise
- suit les présences de l'apprenti en cours et à l'entreprise
- remplit le carnet de formation
- suit la progression du jeune
- reçoit le patron lors réunion professeur/entreprise

## **7 ) RESTAURANT D'APPLICATION :**

Melle Sauvage est d'accord pour que l' APE diffuse sur son site des informations et photos sur le restaurant d'application. Le texte proposé par notre Président est accepté mais il faut rajouter le numéro de téléphone de réservation et le lien internet pour consultation menus.

## **8 ) JOURNEE PORTES OUVERTES DU 19 MARS 2011 :**

Déjà 4 personnes s'engagent à venir tenir une permanence:  
Mr Guimard, Mr Legendre, Mr Leblond et Mme Raulin

Nous avons besoin d'autres volontaires, n'hésitez pas à vous inscrire auprès de notre Président ou de notre Secrétaire ou à notre prochaine réunion du 8 février 2011.

Melle sauvage continuera de joindre aux dossiers d'inscription la fiche d'adhésion à l'APE mais une petite modification doit être apporté sur le texte proposé par notre Président . Remplacer « si vous ne cochez pas cette case » par « je souhaite adhérer ».

## **9 ) CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DU 8 FEVRIER 2011 à 16h30 :**

seront présents : Mme Cheikh et Mme Raulin.

Quelques points qui y seront abordés :

- Loi sur le port du voile : la nouvelle législation ne s'appliquerait pas aux apprentis mais à voir car l'école a un uniforme obligatoire pour les élèves.
- Les classes CPA s'appelleront désormais DIMA selon la région.
- Ouvertures et fermeture de sections :  
Plus de classes de BEP.

Pour le nouveau Bac Professionnel, plus de tronc commun et de ce fait l'élève devra fait un choix dès le départ entre soit le bac pro cuisine ou le bac pro commercialisation et restaurant.

Risque de suppression du Brevet Professionnel restaurant et cuisine (doublon avec formation du Bac Professionnel).

Pas d'ouverture de nouvelles sections en boulangerie / pâtisserie.

Il existe bien une mention complémentaire pâtisserie .

## **10 ) QUESTIONS DIVERSES DE PARENTS :**

**Comment est-on avisé de la réunion patron / école (effectuée entre mi-octobre et le 9 décembre) ?**

**Le patron reçoit un courrier de l' EPMTTH avec différentes dates de rencontre, ensuite il doit contacter l'école sur son choix du jour mais certains ne répondent pas.**

**Si il accepte de venir, l'apprenti en est avisé et c'est donc l'élève qui doit en informer ses parents.**

**Bonne lecture et bonne année 2011.**

**Béatrice RAULIN**

**Secrétaire.**